



## **Conseil d'arrondissement du lundi 6 mai 2024**

### **Vœu relatif à la remise en cause de la loi SRU par le Gouvernement**

**Déposé par Jacques BAUDRIER et les élus et élus du groupe Communiste et Citoyen**

Considérant la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, dite loi SRU, qui impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux ;

Considérant que cette loi a permis la production massive de logements sociaux ;

Considérant que le projet de loi du Gouvernement, dit « Projet de loi relatif au développement de l'offre de logements abordables » et présenté en Conseil des Ministres le 7 mai prévoit l'intégration d'une partie du logement intermédiaire dans les obligations de production de logement social des communes carencées ;

Considérant qu'en 2023, 2 157 communes entrent dans le champ d'application de la loi SRU, dont 1 159 sont déficitaires (54 %), c'est-à-dire qui n'atteignent pas le taux cible de 20 % ou 25 % ;

Considérant la grave crise du logement que nous traversons ;

Considérant que 330 000 personnes sont sans abri dont plus de 3000 enfants ;

Considérant que notre pays compte 2,6 millions de demandeurs de logement social ;

Considérant que Paris a atteint les objectifs de la loi SRU, 25,3% de logements sociaux en 2023 ;

Considérant que la production de logements sociaux est un des leviers principaux pour répondre à la crise du logement ;

Considérant que 70% des ménages sont éligibles au logement social ;

Considérant que le logement intermédiaire ne répond pas aux mêmes objectifs que le logement social, est plus cher et ne s'adresse pas aux mêmes ménages ;

Considérant que le logement intermédiaire doit venir en complément au logement social et non venir s'y substituer ;

Considérant la nécessité d'inciter plus fortement les communes carencées à produire du logement social plutôt que de leur permettre d'échapper à leurs obligations en assimilant le logement intermédiaire à du logement social ;

**Sur proposition du groupe communiste et citoyen, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :**

La ville de Paris exprime publiquement son opposition à la remise en cause de la loi SRU par le Gouvernement ;

La ville de Paris poursuivre ses efforts de production de logements sociaux ;

La ville de Paris saisie les parlementaires afin de leur demander de ne pas voter cette disposition et, au contraire, d'amender le texte du Gouvernement pour faire de ce projet de loi logement un outil au service du développement de l'offre de logements décents pour toutes et tous.